

Organisation du Rai-tiai-tiai : Avec l'aide de la police ?

Dernièrement, des difficultés d'ordre légal ont affecté la bonne tenue de l'habituelle et traditionnelle fête du Rai-tiai-tiai.

A quelques jours seulement de la tenue de cet événement majeur et incontournable du carnaval ajolot, la police cantonale a tenu à avertir les communes que, selon l'ordonnance sur la circulation routière, il était interdit d'utiliser un véhicule agricole pour tracter des chars sur lesquels se tiendraient des jeunes fêtards.

Bien qu'envoyé comme rappel d'une précédente missive datant de 2009, nous sommes en droit de nous questionner sur la pertinence d'une telle méthode, qui a laissé un goût amer dans la gorge de nombreux jeunes ajoulots fortement impliqués dans l'organisation de cette tradition séculaire.

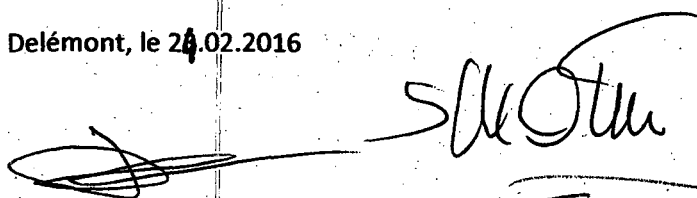
Malgré cela, force est de constater que la jeunesse jurassienne a su faire preuve d'une maturité et d'un sang-froid honorables, ne produisant aucun dégât durant la tenue de cet événement, au contraire de ce que beaucoup osaient affirmer.

Ayant pris connaissance des faits, et souhaitant qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir, nous adressons au gouvernement les questions suivantes :

- La situation n'ayant pas bougé durant plusieurs années et n'ayant occasionné aucun problème jusque-là, l'initiative prise par la police d'avertir les communes à quelques jours de la manifestation était-elle adéquate ?
- La police ayant toléré l'organisation de cette tradition sans interdiction ou sanction les années précédentes, ne pouvait-elle pas privilégier la médiation plutôt que la confrontation ?
- Le rai-tiai-tiai est une tradition faisant partie des coutumes constitutives de notre identité que le gouvernement se doit de défendre. Le gouvernement compte-t-il ainsi s'engager concrètement à la pérennisation de cette tradition, au même titre que les autres coutumes jurassiennes ?

Je remercie le gouvernement pour sa réponse.

Delémont, le 24.02.2016



Au nom du groupe PCSI
Quentin Haas

